



*Socialement responsable*

# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 21 décembre 2017

## **Compte rendu du Conseil d'administration CANSSM du 21 décembre 2017**

### **1. Approbation du Compte rendu du 19/10/2017 :**

Aucune remarque, il devient procès-verbal.

### **2. Déclaration des administrateurs :**

La CFTC a rappelé son engagement dans le régime minier, elle déplore toutefois le manque de réponses sur certains sujets tels que, le recrutement des médecins, la réorganisation des soins et surtout le manque de lisibilité sur l'avenir du régime minier.

Le Directeur de la CAN annonce qu'une réunion avec la tutelle aura lieu dans les prochains temps portant sur la Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2021.

### **3. Information du Directeur général :**

Autorisation de transfert de la pharmacie de Montceau les Mines dans le nouveau Centre de santé.

Prise en compte du problème du SIAD de l'Est.

Budgets Nationaux.

Budget Gestion Administrative.

Ce budget provisoire 2018 permettra à la CANSSM d'assurer le fonctionnement des services administratifs et de mettre en œuvre les investissements indispensables, tout en assurant ses obligations envers ses fournisseurs et autres comptes de tiers. Ce budget a vocation, bien-évidemment, à intégrer les budgets à proposer pour la prochaine COG de la CANSSM.

### **Cadrage :**

Ce projet de budget provisoire 2018 a été élaboré en référence aux budgets de la précédente COG 2014-2017, actualisés selon les règles suivantes :

1. Réduction des charges de fonctionnement limitatives de -5%.
2. Réduction des charges de personnels de – 5,5% (- 7% avec application d'une évolution moyenne de la RMPP (rémunération moyenne par personne en place) fixée à 1,50 % en référence aux chiffres estimés à ce jour).
3. Mise en place d'une ligne spécifique pour prendre en charge dans le poste des dépenses limitatives, la facturation de la CNAMTS au titre de la convention de gestion de l'assurantiel pour l'exercice 2018.

4. Prise en compte du coût des mises à disposition de personnel pour un montant estimé de 3,04 M€, au titre du transfert à la CNAMTS de l'assurantiel et autres mises à dispositions.

### **Dépenses (132,89 M€) :**

A. Première section - Gestion administrative (103,81 M€)

Les crédits de cette section sont en progression de 0,53% par rapport à l'exécution prévisionnelle 2017.

Ils se répartissent comme suit :

1. Dépenses limitatives (98,66 M€)

Les dépenses limitatives sont en diminution de - 0,79%.

#### Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel sont en diminution globale de 5,27% se répartissant de la manière suivante :

Les charges de personnel courantes CANSSM correspondent à une réduction de charge globale (brut chargé) de - 5,5% (-7% de base + RMPP de 1,5%).

Les charges de personnel mis à disposition sont évaluées en diminution de 2%.

#### Autres charges de fonctionnement :

La ligne budgétaire est en réduction de 5% par rapport à 2017.

La charge CNAMTS spécifique au transfert de l'assurantiel depuis le 01/07/2015.

Cette charge fait l'objet d'une ligne budgétaire spécifique et est prévue en diminution de - 3% pour l'exercice 2018.

Les dépenses en capital sont en progression pour tenir compte des nouveaux chantiers immobiliers ou informatiques qui s'ouvrent à la fin de la COG 2014-2017 pour un montant global de 4,65 M€.

II. Une diminution de la rémunération de la CDC de - 1,99% (Valeurs COG CDC 2018).

III. La dotation à l'ANGDM est en évolution de 2,23%.

2. Dépenses évaluatives (5,15 M€)

a. Dépenses nationales : 0,82 M€ (+2%)

Pour mémoire, ces dépenses représentent la participation obligatoire de la CANSSM à différents organismes de la sphère Sécurité sociale (GIP, GIE, etc.).

Y figurent notamment les frais liés à la diffusion et au fonctionnement des cartes Vitale, la participation du régime minier au GIE SESAM VITALE, la participation du régime minier aux dépenses de fonctionnement d'organismes rattachés à la Sécurité sociale telle EN3S, les juridictions sociales.

b. Charges exceptionnelles - Dotation aux amortissements et provisions :

Le montants inscrit est de 4,33M€, en progression compte tenu des investissements réalisés.

### **Recettes (132,89 M€) :**

Le montant global des recettes de 132,89 M€, qui se répartit de la façon suivante :

1) Recettes propres : 14,32 M€ au lieu de 16,29 M€ (en diminution de 0,59M€ de recettes attendues par les mises à disposition, de 0,27 M€ sur les recettes affectées et 1,15M€ des opérations en capital).

2) Participation prévisionnelle globale (toutes sections confondues) des branches de 118,57M€ au lieu de 118,80M€, se répartissant de la façon suivante :

- Participation de la branche Vieillesse : 29,31M€ (24,72% du total des participations)
- Participation de la branche Maladie : 83,89M€ (70,75% du total des participations)
- Participation de la branche AT/MP : 5 ,37M€ (4,53 % du total des participations)

Les quotas de participations indiqués seront revus au regard des exécutés de ce même exercice.

Le Conseil d'Administration vote à la majorité du budget gestion Administrative.

### **Budget National de L'ASS 2018 :**

Une déclaration commune CFTC-CGT-CFE/CGC-CFDT-FO portant sur la baisse de l'ordre de 11%. Déclaration :

### **Budget ASS 2018 :**

#### DECLARATION DES ADMINISTRATEURS

#### REPRESENTANTS LES FEDERATIONS NATIONALES CGT, CFE-CGC, FO, CFDT, CFTC

*Les représentants des Fédérations nationales des mineurs unanimes à ce CA CAN SSM, comme ils l'ont été lors du CA de l'ANGDM du 7 décembre dernier, rejettent l'amputation de 10% du budget 2018 des prestations de l'ASS décidée arbitrairement par la DSS et le ministère de tutelle, sans que soit présenté ce projet lors de la commission de gestion CAN du 23 novembre.*

*Cette coupe budgétaire est significative d'une gestion purement comptable et constitue une marque de mépris envers les mineurs et leurs ayants droit.*

*Ces cinq dernières années la tutelle a imposé un abattement annuel de 5% censé correspondre à la baisse démographique des affiliés.*

*Lorsque l'on sait que l'affiliation à notre régime minier a été fermé à tout nouvel embauché dans les mines et que chaque jour qui passe la moyenne d'âge des ressortissants augmente, appliquer ce critère comptable tourne le dos à la mise en œuvre d'une politique sanitaire et sociale orientée vers une amélioration constante de la réponse aux besoins d'une population ayant une moyenne d'âge de 80 ans et 84 pour les femmes et veuves de mineurs.*

*Que fait la tutelle des constats partagés sur les particularités de cette population plus âgée que la moyenne du régime général ?*

*Ou bien encore qu'en est-il des dispositifs étudiés lors de séminaires sur l'adaptation au vieillissement ? Ou encore du plan « bien vieillir » adopté en CA ANGDM ?*

*Pour les représentants des Fédérations Nationales ce n'est pas en faisant passer le rabot à moins 10% que l'on va créer les conditions permettant de répondre à ces enjeux.*

*Mettre en conformité les déclarations et les actes en faveur d'une politique privilégiant le maintien à domicile nécessite pour les mineurs de conforter les prestations existantes, de permettre d'instaurer des mesures innovantes, d'instaurer avec les services d'aides à domicile de la CAN, mais aussi avec les associations à but non lucratif des actions collectives*

*leur permettant d'améliorer leurs prestations, et de réduire l'écart constaté entre l'évaluation du besoin fait par les assistants sociaux et la capacité des bénéficiaires à assumer le reste à charge.*

*L'adaptation de notre Action Sanitaire et Sociale à l'évolution de l'organisation des centres de santé miniers, voire des libéraux, nécessite que soit élargie la prise en charge par prescription dans le cadre du 2-2b des transports pour se rendre auprès du médecin généraliste.*

*Aussi, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, les administrateurs représentant les fédérations nationales demandent à M. le Président d'organiser une suspension de séance, afin qu'avec la tutelle les dispositions soient prises pour présenter au vote ce jour, la première version du budget prévisionnel ASS initialement présenté à l'ANGDM et en conséquence d'annuler le coup de rabot porté à moins 10% sur les prestations.*

*La réunion du Conseil d'Administration de l'ANGDM du 7 décembre 2017 semblait encore, dans le domaine des prévisions budgétaires pour 2018 en matière d'action sanitaire et sociale, conforme aux recommandations budgétaires imposées à tous les organismes et institutions sous Tutelle de l'Etat. A savoir, - 5 % par rapport au budget prévisionnel de l'année précédente.*

*Il n'en a malheureusement pas été ainsi cette année.*

*En effet, 48 heures avant la tenue du conseil d'administration de l'ANGDM, un budget rectificatif a été imposé à l'agence par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), multipliant par 2 l'effort budgétaire pour 2018, soit - 10 %. **C'est toute simplement la double peine pour les mineurs.***

A l'issue de la Déclaration, une suspension de séance est accordée. Les fédérations demandent que ce point soit traité en fin de séance afin de passer les dossiers CRA.

### **Budget National de la Prévention de la Santé :**

Le projet de budget 2018 du budget national de prévention et de promotion de la santé (BNPPS) est établi sur les bases suivantes :

I. Section MALADIE : 3 020 000 €

Les dépenses de cette section sont en diminution de 0,5% par rapport au budget 2017 (3 035 108 €).

1 - Dépenses des régions : 2 400 000 €

Dans cette section, il est prévu 2,4 M€ de dépenses qui doivent permettre :

le financement des actions de prévention et de promotion de la santé développées en région, en faveur des affiliés miniers (actions d'information, d'éducation, de sensibilisation, analyses et examens de santé, bilans fragilité...). Ces actions sont menées en liaison avec les centres de santé, structures de soins et établissement de la CANSSM.

la prise en charge des 8 jours de santé publique des médecins généralistes exerçant dans les centres de santé.

2 - Dépenses nationales : 620 000 €

Ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées aux actions initiées au niveau national,

- les contributions et subventions qui peuvent être versées à des organismes en charge d'actions de prévention et promotion de la santé avec lesquels la CANSSM peut initier des partenariats,
- la participation du régime minier au financement des dépistages organisés des cancers au bénéfice des affiliés miniers et financés par la CNAMTS pour le compte de la CANSSM.

II - Section AT-MP: 100 000 €

Les dépenses de cette section sont estimées à 100 000 € pour 2018.

Cette section comporte les dépenses de dépistage et de prévention des maladies professionnelles.

L'intégralité des dépenses inscrites au budget national de prévention et de promotion de la santé (BNPPS) est financée par une participation du risque Maladie de 3 020 000 € et par celle du risque AT-MP à hauteur de 100 000 €.

Le Conseil d'Administration vote à la majorité le Budget de Prévention et Promotion de la Santé.

### **Propositions d'admission en non-valeur :**

La Caisse Des Dépôts - Retraite des mines examine une fois par an, en comité de recouvrement, les propositions d'admission en non-valeur des créances présentant des restes à recouvrer, pour lesquelles les actions diligentées n'ont pas permis d'aboutir au recouvrement de ces sommes. Le comité de recouvrement valide la liste des dossiers qui peuvent dès lors être présentés au Conseil d'Administration de la CANSSM, avec les propositions d'admission en non-valeur de ces créances sur cotisations et des indus sur les prestations de retraites minières.

Cotisations des exploitations et employeurs d'anciens mineurs : 93 855, 52 €.

Créances sur prestations inférieures à 80 € : 1 183, 71 €, sur prestations entre 80 € et 400 €: 30535, 21 €, entre 400 et 10000 €: 49615, 55 €, et supérieures à 10000 €: 39 398, 22 €.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour un passage en admission en non-valeur des créances présentées.

### **Dossiers CRA :**

103 dossiers sont présentés au Conseil d'administration étant donné que la Commission de Recours Amiable n'a pas su se départager.

Le Conseil d'Administration est favorable aux propositions de la CAN SSM.

### **Budget ASS :**

Les représentants des affiliés opposés à la version de budget ASS 2018 proposée, quittent la séance.

Fin de la réunion.

GROH Eric